

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
19 mars 2020  
n° 10 / 7855<sup>e</sup>  
pages 529 à 592

## CHRONIQUES / Sauvegarde des entreprises

La qualité pour agir en procédure collective :  
quelle place pour le droit commun procédural ?

> Benjamin Ferrari

548

Nouvelle procédure civile :  
incidence sur le droit des entreprises en difficulté

> Corinne Bléry et Georges Teboul

554

## ÉDITORIAL

529 Le cantique des « quantiques », *Didier Guével*

## ACTUALITÉS

- 532 Hypothèque (purge amiable) : caractère amiable de la procédure
- 533 Conciliation (ouverture d'une procédure collective) : absence d'effet rétroactif
- 534 Vérification des créances (compétence) : existence d'une contestation sérieuse
- 538 *Ne bis in idem* et récidive : association de malfaiteurs et détention de dépôt d'armes
- 542 Majeurs protégés (décisions médico-sociales) : publication d'une ordonnance

## POINT DE VUE

546 Retour sur le contrôle des prix sur fond de coronavirus : entre Charybde et Scylla, *Jean-Denis Pellier*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 558 Chambre sociale, *Alexandre David, Aurélie Prache, Marie-Pierre Lanoue et Thierry Silhol*
- 567 Chambre criminelle, *Anne-Laure Méano, Lionel Ascensi, Anne-Sophie de Lamarzelle, Maud Fouquet et Claire Carbonaro*
- 576 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 585 **Notes** : Retrait d'un associé de société civile professionnelle : prenez garde à la force des stipulations contractuelles, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 8 janv. 2020, Sandrine Tisseyre*
- 588 L'arrêt *Plessers* de la CJUE : la fragilisation du plan de cession à la française, *note sous CJUE 16 mai 2019, Reinhard Dammann et Anaïs Alle*

## ENTRETIEN

592 Ghislain Poissonnier – À La Haye, un espoir pour une meilleure protection du peuple rohingya

DALLOZ



Version numérique Includo\*



322010



9 782993 220108

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

### ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2020

### Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Didier Guével

529

Le cantique des « quantiques »

## ACTUALITÉS

532

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (purge amiable) : caractère amiable de la procédure, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 mars 2020*

#### Consommation

Clause abusive (office du juge) : examen global des autres clauses du contrat, *CJUE 11 mars 2020*

Protection des consommateurs (droit de rétractation) : services de transport de passagers, *CJUE 12 mars 2020*

#### Entreprise en difficulté

Conciliation (ouverture d'une procédure collective) : absence d'effet rétroactif, *Rennes, 15 oct. 2019*

Vérification des créances (compétence) : existence d'une contestation sérieuse, *Com. 11 mars 2020*

#### Fonds de commerce et commerçants

Aménagement commercial (autorisation d'exploitation) : constitutionnalité du régime, *Cons. const., 12 mars 2020*

535

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Victime d'infraction (indemnisation) :

ITT et autorité de la chose jugée, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 mars 2020*

Victime d'infraction (policier) : chute accidentelle après une tentative d'interpellation, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 mars 2020*

Prescription civile (interruption) : portée de la reconnaissance du droit par le débiteur, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 mars 2020*

Accident de la circulation (domaine) : exclusion des tramways sur voie propre, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 mars 2020*

#### Famille-Personne-Succession

Filiation (conflit de lois) : détermination de la loi applicable par la théorie du renvoi, *Civ. 1<sup>er</sup>, 4 mars 2020*

537

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Crédit à la consommation (solvabilité) : obligation précontractuelle d'évaluation, *CJUE 5 mars 2020*

537

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Prise illégale d'intérêts (maire) : intérêt moral sans nécessité d'intention frauduleuse, *Crim. 4 mars 2020*

Ne bis in idem et récidive : association de malfaiteurs et détention de dépôt d'armes, *Crim. 11 mars 2020*

Permis de conduire étranger (procédure d'échange) : point de départ du délai, *Crim. 11 mars 2020*

#### Procédure pénale

Saisie pénale (contrat d'assurance) : indices de commission d'une infraction, *Crim. 4 mars 2020*

Saisie pénale (compte bancaire) : proportionnalité au regard du droit de propriété, *Crim. 4 mars 2020*  
Cour d'assises (question) : information des parties avant les réquisitions et plaidoiries, *Crim. 11 mars 2020*

Détention provisoire (permis de communiquer) : portée d'une erreur sur le destinataire, *Crim. 10 mars 2020*

Mandat d'arrêt européen (exécution) : conditions de renvoi et d'adaptation de la peine, *CJUE 11 mars 2020*

542

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étranger (réfugié) : pas d'obligation de quitter le territoire français, *Crim. 11 mars 2020*

#### Santé publique

Majeurs protégés (décisions médico-sociales) : publication d'une ordonnance

543

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Avantage de retraite (détermination) : gratuité de circulation sur le réseau autoroutier, *Soc. 26 févr. 2020*

CHSCT (consultation) : projet commun à plusieurs établissements, *Soc. 26 févr. 2020*

Travail de nuit (conditions) : portée d'une convention collective, *Crim. 7 janv. 2020*

Défenseurs syndicaux (périmètre géographique) : constitutionnalité sous réserve du régime, *Cons. const., 12 mars 2020*

#### Sécurité sociale

Travailleur migrant : allocation d'éducation de l'enfant handicapé, *CJUE 12 mars 2020*

545

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Principe du contradictoire : examen d'un rapport établi unilatéralement, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 mars 2020*

#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires) : pas de tierce opposition contre la décision du bâtonnier, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 mars 2020*

Avocat (honoraires) : délai de recours contre la décision du bâtonnier, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 mars 2020*



## POINT DE VUE

546

Retour sur le contrôle des prix sur fond de coronavirus :  
entre Charybde et Scylla  
par Jean-Denis Pellier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

548

La qualité pour agir en procédure collective :  
quelle place pour le droit commun procédural ?  
par Benjamin Ferrari

554

Nouvelle procédure civile :  
incidence sur le droit des entreprises en difficulté  
par Corinne Bléry et Georges Teboul

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

558

Chambre sociale  
par Alexandre David, Aurélie Prache,  
Marie-Pierre Lanoue et Thierry Silhol

567

Chambre criminelle  
par Anne-Laure Méano, Lionel Ascensi,  
Anne-Sophie de Lamarzelle, Maud Fouquet  
et Claire Carbonaro

### PANORAMA

576

Procédure civile  
janvier 2019 – janvier 2020  
par Natalie Fricero

### NOTES

585

Retrait d'un associé de société civile professionnelle :  
prenez garde à la force des stipulations contractuelles,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 8 janv. 2020  
par Sandrine Tisseyre

588

L'arrêt *Plessers* de la CJUE : la fragilisation du plan  
de cession à la française, note sous CJUE 16 mai 2019  
par Reinhard Dammann et Anaïs Alle



## ENTRETIEN

592

Ghislain Poissonnier – À La Haye, un espoir  
pour une meilleure protection du peuple rohingya

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**